

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 4/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire

En exercice : 15

Présents : 9

Présents : Franck BERTIN, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Michelle VANDERMEERSCH, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Gérald LETELLIER, David ODIEVRE, Aurélie VASSE-GAUCHER

Monsieur Hervé THOUENON a donné pouvoir à Monsieur Franck BERTIN

Madame Hélène MENDES a donné pouvoir à Madame Aurélie VASSE-GAUCHER

Monsieur Arnaud FOURQUEMIN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DESCHAMPS

Absente excusée : Madame Françoise VAN DAMME

Absentes : Madame Christelle GOSSE, Madame Élodie GRICOURT

Secrétaire de séance : Madame Michelle VANDERMEERSCH

Ordre du jour :

- * Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025
- * Subventions communales 2025
- * Modification du prix de vente de l'ancien presbytère
- * Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- * Budget Primitif 2025
- * Convention avec la commune de Bourg Achard pour la scolarisation en maternelle
- * Demande de participation financière de l'école maternelle de Caumont pour une classe de découverte
- * Clôture de la régie de licence IV
- * Demandes de subventions auprès de la Région Normandie pour :
 - l'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville
 - l'acquisition d'une chaudière

Vote Des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé de maintenir en 2025 les taux d'imposition votés en 2024, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFPB	37,24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties – TFPNB	40,00 %
Taxe d'habitation – TH	10,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE l'application de ces taux pour l'année 2025

Subventions communales 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition pour le versement des subventions communales 2025, dont le tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité (**2 abstentions pour les élus membres des associations concernées**), la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions communales au titre de l'année 2025, et leur intégration au Budget Primitif de la commune.

Modification du prix de vente de l'ancien presbytère

La mise en vente de l'ancien presbytère situé 16 chemin des Ecoliers n'étant pas encore conclue au prix de vente de 170 000 € voté lors de la séance du 3 octobre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil de baisser le prix de vente de 10 000 €.

Le nouveau prix de vente serait donc de 160 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (et 1 abstention)

- VALIDE le nouveau prix de vente de 160 000 € net vendeur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette vente.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Sur proposition du SGC de Pont Audemer par la liste n°7322171231 datée du 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés, pour un montant de 3 670,43 €
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2025, au compte 6541

Vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête en dépenses et en recettes le Budget Primitif 2025 à :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	549 692,00 €	793 820,08 €
INVESTISSEMENT	463 221,00 €	481 797,37 €

Convention avec la commune de Bourg Achard pour la scolarisation en maternelle – Année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention avec la commune de Bourg Achard à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 pour l'accueil de deux enfants en petite section au sein de l'école maternelle Le Vert Bocage dont les aînés sont déjà scolarisés à Bourg-Achard jusqu'à la fin de la grande section.

Il est précisé que les élèves de maternelle résidant à Bosgouët et scolarisés à Bourg Achard devront réintégrer l'école élémentaire de leur commune de résidence à partir du CP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Demande de participation financière de l'école maternelle de Caumont pour une classe de découverte

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'aide financière reçue de l'école Jean de la Fontaine de Caumont pour une classe de découverte organisée du 26 au 28 mai 2025 à Pierrefiques.

Celle-ci concerne 5 enfants domiciliés à Bosgouët.

La participation sollicitée s'élève à 60 € par enfant, soit une aide totale de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de donner une suite favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 300 € à l'école maternelle Jean de la Fontaine de Caumont.

Clôture de la régie de licence IV

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une régie de recettes pour l'exploitation de la licence IV de débits de boissons a été créée par délibération du 19/09/2008.

Cette régie a fonctionné pendant plusieurs années, mais ce n'est plus le cas depuis 2021. Le SGC de Pont Audemer demande donc que cette régie soit clôturée.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Comptable du SGC en date du 24 mars 2025,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la clôture de la régie de licence IV
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour formaliser cette décision.

Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville

Monsieur le Maire expose au Conseil son projet d'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville, destiné au ramassage scolaire.

L'objectif étant que les enfants qui se rendent au collège de Bourg Achard puissent attendre le car en toute sécurité, et à l'abri des intempéries.

Afin de concrétiser ce projet la commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la Région Normandie à hauteur de 80%.

Le plan de financement serait le suivant :

Mise en place d'une dalle béton :	562,50 € HT
Achat d'un abri bus	3 200,00 € HT

Total HT	3 762,50 € HT

Financé comme suit :

- 80 % de subvention de la Région : 3 010,00 €
- 20% en auto-financement (part collectivité) : 752,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- 1) VALIDE le projet d'implantation d'un abri bus rue Guy de Milleville présenté par Monsieur le Maire
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Normandie.

Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'acquisition d'une chaudière (à granulés)

Monsieur le Maire expose au Conseil que la chaudière à fuel, qui a cessé de fonctionner en novembre 2024, va finalement être remplacée par une chaudière à granulés.

La mise en place de modes de chauffage basés sur la production d'énergies renouvelables pouvant bénéficier d'aides publiques, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière auprès de la Région Normandie.

Le plan de financement serait le suivant :

- Acquisition d'une chaudière à granulés 40 Kw avec silo Textile 4,6 tonnes	40 692,59 € HT
- Rénovation électrique du local chaufferie	4 210,70 € HT
- Modification de l'espace intérieur de la chaufferie existante (travaux de maçonnerie)	15 028,00 € HT

<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	59 931,29 € HT

<u>TOTAL DES RECETTES</u>	59 931,29 €
----------------------------------	--------------------

Dont :

- Reliquat de l'enveloppe « Fonds Vert » attribuée en 2024	29 965,30 €
- 20% de subvention de la Région Normandie	11 986,25 €
- Autofinancement (part collectivité)	17 979,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement proposé, dont une participation financière de la Région de 11 986,25 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Normandie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux subventions au titre de la DETR 2025 lui ont été notifiées cette semaine :

- 1 797 € pour la création d'un Jardin du Souvenir/puits de cendres
- 4 298 € pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Malheureusement les demandes de subventions concernant le projet de maison communale (DETR et Département) ont reçu une réponse négative pour la programmation 2025, mais Monsieur le Maire compte bien représenter le dossier l'année prochaine auprès de ces 2 financeurs. Cette année la commune va malgré tout poursuivre ce projet jusqu'à l'étape du dépôt de permis de construire.

* Suite à la demande de deux administrés, Monsieur le Maire propose de modifier le sens de circulation des véhicules sur le pont d'autoroute situé route de Bourg Achard. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette demande.

Monsieur LETELLIER en profite pour évoquer une modification du sens de circulation route de Barneville, qui recueille également un avis favorable.

Evidemment il faudra prévoir la signalisation adéquate pour les 2 projets.

Fin de séance à 19h30